



Dossier de presse
Pavillon Bleu 2011 Port de Plaisance
www.pavillonbleu.org

**Conférence de Presse Nationale
Palmarès Port de plaisance Pavillon Bleu 2011**



**Vendredi 06 mai 2011 à 11h
Port de Morgat
Commune de Crozon (Finistère)**

Contact presse :

Patrice Gonzalez – Communication/Presse

Portable : 06 64 50 49 04

E-mail : gzz.p@f3e.org



Dossier de presse
Pavillon Bleu 2011 Port de Plaisance
www.pavillonbleu.org

**Conférence de Presse Nationale
Palmarès Port de plaisance Pavillon Bleu 2011**

**Vendredi 06 mai 2011 à 11h
Port de Morgat
Commune de Crozon (Finistère)**

Contacts Pavillon Bleu :

Pascale Crouzier

Responsable France

01 45 49 02 71

pavillonbleu@f3e.org

Aurélia Morio

Chargée de mission

01 73 77 12 03

aurelia.morio@f3e.org

Contact presse :

Patrice Gonzalez – Communication/Presse

Portable : 06 64 50 49 04

E-mail : gzz.p@f3e.org

SOMMAIRE

- Communiqué Pavillon Bleu
- Palmarès Ports de Plaisance Pavillon Bleu 2011
- Procédure et critères d'attribution
- Communiqué de la commune accueillante : Crozon
- Communiqué de la Fédération Française des Ports de Plaisance
- Communiqué du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, du Transport et du Logement (MEDDTL)
- Communiqué d'Eco-Emballages
- Communiqué de la Ligue de Protection des Oiseaux délégation PACA
- Communiqué du Groupe Tiru
- Communiqué des EcoMaires
- Communiqué de l'Association Tourisme et Handicaps
- Communiqué de la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme
- Communiqué de Vacances Propres
- Communiqué du Tour de France à la Voile 2011
- Communiqué de MaPlage.fr, l'Office e-Tourisme du Bord de Mer métropolitain

Tous les Partenaires du Pavillon Bleu





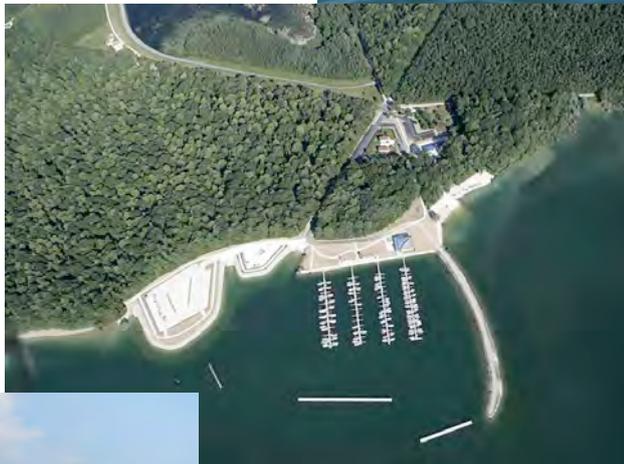
Vue aérienne du port de plaisance de Paimpol (22)



**Port de plaisance de Morgat
vu de la Pointe du Menhir (29)**



Port de plaisance de Frontignan (34)



**Vue aérienne du port de
Nemours (52)**



Port de plaisance de Santa Lucia (83)

LE PAVILLON BLEU LABEL GENERALISTE D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Le Pavillon Bleu des ports de plaisance est une démarche volontaire, positive, annuelle et évolutive, un investissement sur le long terme qui profite aux populations touristiques et résidentes, et valorise le port labellisé.

Le Pavillon Bleu des ports de plaisance récompense les ports du littoral (depuis 1987) et les ports continentaux (depuis 2002) qui intègrent l'environnement dans la gestion globale du site portuaire : sensibilisation du public au respect de l'environnement, équipements, offre de services, prévention et réduction à la source des nuisances, déchets et pollutions... (voir détails des critères pages suivantes)

Le Pavillon Bleu : un label international

Le Pavillon Bleu est un programme international, mené dans 41 pays à travers le monde (Maroc, Afrique du Sud, Nouvelle Zélande, Canada, Caraïbes) et attribué à plus de 3450 sites. Tous les ans un jury international se réunit pour attribuer le label puis effectue des visites de contrôle tout au long de l'année pour s'assurer du bon respect des critères. Le Pavillon Bleu reçoit le soutien notamment de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'UNESCO, pour sa capacité à accompagner les politiques de développement durable des communes et ports de plaisance.

Participer au programme du Pavillon Bleu, au-delà même de l'obtention du label et de son excellence environnementale, c'est s'engager sur le long terme et suivre les recommandations émises chaque année aux candidats. Cette grille d'indicateurs de suivi et d'évaluation, indispensable pour identifier les efforts à réaliser, permet aussi de mesurer les progrès obtenus.

Ce diagnostic donne le temps à tous les acteurs, les décisionnaires, les élus locaux de faire émerger une vision commune du territoire et de s'approprier ce projet de développement durable.

Par ailleurs, le programme Pavillon Bleu poursuit son rôle de conseil et d'incitateur auprès des décideurs locaux et des citoyens et touristes en complétant son éventail d'outils de sensibilisation et de guides de recommandations sur son site Internet www.pavillonbleu.org : sur les espaces verts, sur la prévention en matière de sécurité, sur le handicap...

LES PARTENAIRES QUI SOUTIENNENT LE PAVILLON BLEU

2011 : Maud Fontenoy, marraine du Pavillon Bleu



Pour cette année 2011, **Maud Fontenoy**, porte-parole de l'UNESCO pour les océans, vice-présidente du Conservatoire national du littoral et Présidente de la Maud Fontenoy Fondation, réitère son intérêt pour le label en restant la marraine de l'ensemble de la campagne Pavillon Bleu. Cette collaboration marque résolument l'importance et la nécessité de poursuivre la sensibilisation des plaisanciers aux richesses de l'océan, en incitant davantage à la signature de la Charte des plaisanciers.

L'excellence dans le domaine de la gestion des déchets portuaires

Depuis 2006, le Pavillon Bleu et le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, du Transport et du Logement (MEDDTL) sont partenaires pour aider les ports de plaisance à appliquer la directive européenne 2000/59 qui demande aux ports de mettre en place un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison afin de gérer au mieux les déchets du port. Après réalisation d'un guide en collaboration avec la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), nous vous annonçons en 2008 que 100% des ports de plaisance labellisés Pavillon Bleu avaient réalisé leur plan de réception des déchets.

En 2011, le Pavillon Bleu renouvelle pour la sixième année consécutive son partenariat avec le MEDDTL dans l'objectif de suivre la bonne application des plans de réceptions des déchets ainsi qu'une information claire auprès des plaisanciers. C'est pour nous l'occasion de montrer une nouvelle fois l'excellence que nécessite l'obtention du label Pavillon Bleu

Expérience de tri en navigation de plaisance : un partenariat Vacances Propres / Pavillon Bleu

La pratique de la navigation de plaisance se développe de plus en plus sur les côtes françaises et la plaisance est un moment privilégié de communion avec le monde marin. **Mais surtout ne jetez rien à la mer, ce n'est pas une poubelle !**

Afin de sensibiliser les plaisanciers aux nuisances des rejets de déchets dans le milieu marin VACANCES PROPRES et PAVILLON BLEU lancent, cet été, une opération test en mettant à la disposition des plaisanciers, dans une douzaine de ports français, des distributeurs de mini sacs, rouges pour les détritres et jaunes pour le tri des déchets recyclables. L'objectif de ce test, est de pouvoir à terme s'étendre à tous les ports nationaux et de sensibiliser les plaisanciers au tri des déchets à bord de leur bateau. Matériel et information seront mis à disposition du public dans les capitaineries des ports de plaisance.

Pour plus d'information sur ce projet, contactez Vacances Propres : 0144510540 ou vacances.propres@orange.fr

La société Eco-Emballages

Bien entendu, le Pavillon Bleu poursuit son partenariat historique avec la **société Eco-Emballages** qui organise la collecte sélective et le recyclage des déchets ménagers en France. **Eco-Emballages** est aujourd'hui reconnue comme une société de services pour les collectivités locales et les industriels. Son expertise technique et économique unique autour de la collecte sélective et du tri a été reconnue par un nouvel agrément.

Le partenariat avec le Pavillon Bleu porte notamment sur la **réduction à la source des déchets et le renforcement et l'amélioration du geste de tri, et conforte cette approche avec le programme Vacances Propres.**

PALMARES PAVILLON BLEU 2011

84 ports de plaisance Pavillon Bleu dont 3 dans l'Outre-Mer

Depuis plus d'un siècle, le développement touristique du littoral français s'est accompagné d'un développement de la navigation de plaisance : d'une activité élitiste à un loisir populaire, le nautisme connaît aujourd'hui une croissance régulière et contribue à l'intérêt des français pour la mer et les océans. Parallèlement, le dynamisme et l'extrême diversité de la flotte nautique sont parfois source d'inquiétude quant à son impact environnemental sur le milieu.

Ainsi, afin que le développement des loisirs nautiques puisse s'effectuer dans la durée, il est nécessaire que l'ensemble des pratiques s'inscrive dans une dynamique de responsabilisation des plaisanciers, en terme de sécurité de navigation, mais aussi en terme de respect de l'environnement marin.

Dans ce cadre, le Pavillon Bleu est sensible depuis 1987, au développement des structures portuaires pour qu'elles apportent aux plaisanciers une information et un accompagnement réguliers. Chaque année, les ports de plaisance littoraux et continentaux sont de plus en plus nombreux à rejoindre le Pavillon Bleu et à s'investir dans le label.

Un palmarès en évolution

Le palmarès des ports de plaisance totalise cette année 84 ports de plaisance labellisés en métropole et en outre-mer. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à l'année 2010 qui réunissait 77 labellisés.

En 2011, nous accueillons sept nouveaux ports de plaisance qui obtiennent leur toute première labellisation : le **port de Marina Baie des Anges** (06), le **port des Calanques de Port Miou** (13), la **base nautique de Merville-Franceville** (14), le **port départemental de Vendres en Domitienne** (34), le **port de plaisance de Fécamp** (76), le **port de plaisance de Saint Valery sur Somme** (80) et le **port de la Coudoulière** (83).

Nous souhaitons les féliciter pour l'excellente qualité de leur première candidature et les encourager à poursuivre leurs efforts de sensibilisation à l'environnement de leurs plaisanciers.

Nous retrouvons également au palmarès 2011 le port de **San Peire des Issambres** (83) qui revient suite à un investissement accru dans la démarche environnementale Pavillon Bleu.

Les ports labellisés Outre Mer

En ce qui concerne l'Outre-Mer, le nombre de labellisés pour la saison 2010/2011 se maintient à trois ports de plaisance :

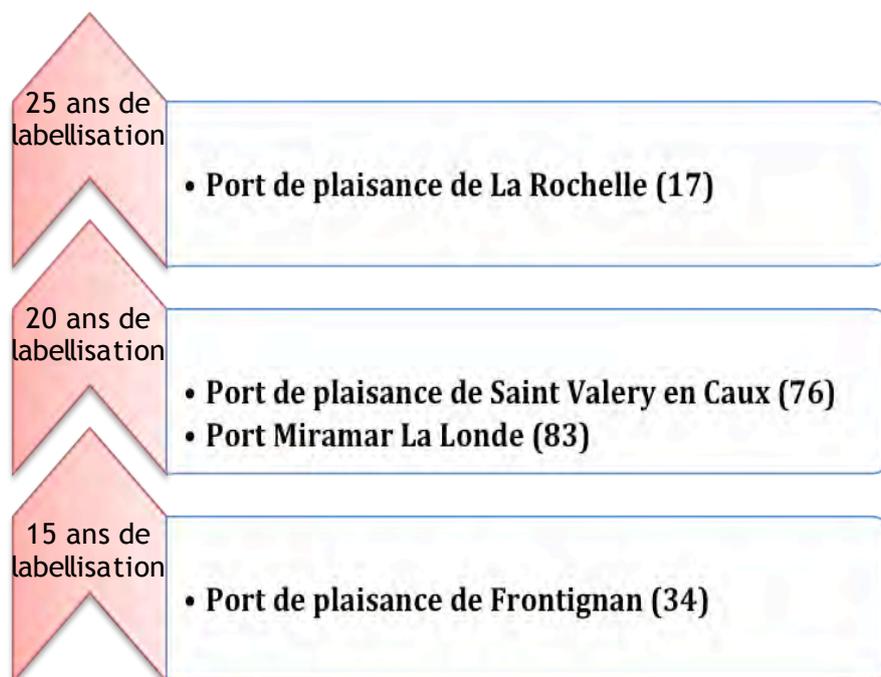
- le **Port de Saint-Leu** à la Réunion
- le **Port de Saint-Gilles** à La Réunion
- le **Port du Marin** en Martinique.

L'annonce du palmarès

Le Pavillon Bleu est fier d'annoncer son palmarès 2011 au port de plaisance de Morgat. Labellisé depuis 2009, le port se distingue par son dynamisme et son investissement dans le label mais aussi par ses nombreuses actions de sensibilisation et de valorisation de son territoire : le projet de réaménagement du quartier du port intitulé « Morgat demain », tourné vers la création de mode de déplacements doux, symbolise la volonté de la commune de Crozon de s'investir dans un développement économique et touristique raisonné.

L'annonce du palmarès 2011 est également l'occasion de féliciter les ports de plaisance fidèles qui fournissent des efforts continus pour suivre et correspondre aux critères du label Pavillon Bleu.

Bravo pour votre fidélité au Pavillon Bleu



Nous rappelons que l'acte de candidature au Pavillon Bleu est volontaire et gratuit pour les primo candidats

Les 4 premières régions Pavillon Bleu port de plaisance

| Région | Nombre de ports Pavillon Bleu 2011 |
|----------------------------|------------------------------------|
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 25 |
| Languedoc-Roussillon | 17 |
| Basse Normandie | 8 |
| Bretagne | 6 |

Les premiers départements Pavillon Bleu port de plaisance

| Département | Nombre de ports Pavillon Bleu 2011 |
|------------------|------------------------------------|
| Var | 14 |
| Bouches du Rhône | 6 |
| Hérault | 6 |
| Alpes Maritimes | 5 |
| Aude | 5 |
| Manche | 5 |

En 2011, les Alpes Maritimes rentrent dans les six premiers départements où le label Pavillon Bleu est le plus développé ! Avec cinq ports de plaisance labellisés, les Alpes Maritimes marquent durablement leur volonté de développer une plaisance plus respectueuse de l'environnement.

Adhérer pour une plaisance responsable

Si l'amélioration des équipements disponibles et de l'information des usagers sur le port fait partie intégrante de la mission du Pavillon Bleu, la sensibilisation à l'environnement est à l'origine même de la création du label. Aussi, les plaisanciers soucieux de leur environnement, peuvent s'engager à respecter les milieux aquatiques en signant la charte des plaisanciers, affichée dans tous les ports de plaisance lauréats. Ils peuvent également la télécharger sur www.pavillonbleu.org et avec une contribution libre en soutien au programme Pavillon Bleu, arborer un petit drapeau Pavillon Bleu sur leur bateau en signe de reconnaissance de leur engagement.

Dans cette dynamique, deux ports se sont particulièrement illustrés cette année dans la diffusion de la Charte des plaisanciers : le Pavillon Bleu tient à féliciter le **Port de Morgat (29)** et le **Port de Palavas les Flots (34)** pour leur grand nombre de plaisanciers signataires de la Charte.

ET TOUJOURS :

Le maintien de la première candidature gratuite

Lancée pour la campagne 2008, la première candidature gratuite a été maintenue pour la campagne 2011. Cela permet à de nombreux ports de plaisance de bénéficier d'un audit environnemental et des conseils du jury français du Pavillon Bleu.



« Engagez-vous avec moi »

MAUD FONTENOY

MAUD FONTENOY, marraine du Pavillon Bleu, porte-parole de l'UNESCO pour les océans, vice-présidente du conservatoire national du littoral et Présidente de la Maud Fontenoy Fondation



En adhérant à la charte que le Pavillon Bleu vous propose, vous affichez votre engagement solennel à protéger les milieux aquatiques et à les transmettre intacts aux générations futures.

www.pavillonbleu.org

CHARTRE DES PLAISANCIERS PAVILLON BLEU

I

Je ne jette pas mes déchets dans l'eau, sur le littoral ou sur les berges.

II

Je ne rejette pas mes eaux noires dans le milieu aquatique.

III

J'utilise une cuve de récupération des eaux usées à bord.

IV

Je ne déverse aucun produit toxique dans le milieu (hydrocarbures, peintures, batteries usagées, produits d'entretien...). Je dépose l'ensemble de mes déchets spéciaux ou dangereux dans les conteneurs prévus à cet effet.

V

J'utilise de manière adéquate les conteneurs sélectifs et j'encourage les autres au geste de tri.

VI

J'utilise de préférence des produits respectueux de l'environnement (peintures certifiées, produits d'entretien).

VII

Je signale aux autorités compétentes toute pollution ou atteinte à l'environnement que je constate.

VIII

Je n'utilise aucune pratique illégale pour la pêche et je respecte toutes les recommandations et interdictions en la matière.

XIX

Je respecte et protège la faune et la flore aquatiques, notamment pendant les périodes de reproduction (oiseaux, tortues...).

X

Je respecte les espaces naturels sensibles et protégés.

XI

Je ne détériore pas les fonds subaquatiques notamment lorsque je suis au mouillage.

XII

Je ne dérange pas les autres usagers du milieu aquatique, notamment les professionnels de la pêche et respecte les règles et consignes de navigation.

XIII

Je n'achète pas, ni n'utilise d'objets réalisés à partir d'espèces protégées ou de trouvailles archéologiques.

XIV

J'encourage les autres plaisanciers à protéger l'environnement et je me fais le relais de cette charte.

XV

Je choisis de façon privilégiée les ports de plaisance Pavillon Bleu qui par leurs équipements et leur gestion contribuent à la préservation de l'environnement.

► **66% du don déductible de vos impôts** Particuliers et entreprises, retrouvez les informations détaillées sur www.pavillonbleu.org

0:00

Un engagement au respect du milieu aquatique

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code Postal

Mail

Port d'attache

Adhère à la charte Pavillon Bleu des plaisanciers de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe, pour cela je fais un don de :

20 euros

40 euros

Plus :

Je recevrai un drapeau Pavillon Bleu à attacher sur mon bateau ainsi que des informations régulières sur le label Pavillon Bleu.

Cocher la case si vous ne souhaitez pas que votre nom figure sur la liste des plaisanciers Pavillon Bleu sur le site internet www.pavillonbleu.org.

Fait à

le

Signature :

À retourner à 01-FEEE
115 rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris
Chèques à l'ordre de FEEE

Exemples d'actions des ports de plaisance Pavillon Bleu dans le domaine de l'environnement

Gestion des pollutions / déchets

Port Miou (13) : distribution gratuite de feuilles absorbantes pour les eaux de fonds de cale à tous les usagers

Port Médoc (33) : Récolte des voiles usagées à la capitainerie qui serviront à fabriquer des échelles de survie

Port du Cap d'Agde (34) : mise en place d'une procédure de filière de déconstruction de bateaux par le service qualité environnement du port

Port de Carentan (50) : Entretien des abords du port (ramassage des détritiques et autres) par une association "Voiles Ecarlates" de réinsertion de jeunes en difficultés

Port de Dieppe (76) : mise en service un bateau collecteur de déchets pour assurer la propreté du port de Dieppe. "Le Nettoyeur" est un navire récupérateur de déchets flottants, aussi bien solides que liquides.

Économies d'eau / énergies

Port de Bellegarde (30) : Remplacement des arbres actuels par des espèces ne nécessitant pas d'arrosage (oliviers et cyprès Florentins)

Éducation à l'environnement

Port de la Napoule (06) : Mise en place d'une brigade Pavillon Bleu pour sensibiliser les plaisanciers pendant la saison estivale

Port Vauban (06) : sensibilisation des équipages à rejeter les déchets toxiques à la déchetterie portuaire

Port de Briare le Canal (45) : Visite guidée des bords de Loire et des canaux afin de sensibiliser à la biodiversité locale

Port de Nuisement (51) : protection et sensibilisation aux respect des nids d'hirondelles par l'implantation de nid artificiels, en partenariat avec les associations de protection de la nature locales

Port de Miramar la Londe (83) : Création d'une zone d'écologie marine avec sentier sous marin pour la découverte de la faune et de la flore locales.

Recyclage

Port de Binic (22) : Remplacement des planches de ponton en bois vers des planches en plastique recyclé

Port Saint Georges de Nancy (54) : valorisation des macrodéchets récupérés dans les eaux du port pour la réalisation d'une sculpture contemporaine, objet de sensibilisation pour les usagers du port et indicateur visuel de la propreté du port

Handicap

Port Saint Gervais du Rhône (13) : Découverte du milieu marin en bateau à des personnes en difficulté (personnes à mobilité réduite et adolescents socialement défavorisés) organisé par l'association Mer Nautisme et Environnement.

Port de Sciez (74) : amélioration de l'accessibilité handicapés par la mise en place d'une potence d'embarquement pour faciliter les transferts sur les bateaux

Transports doux

Port de Palavas les Flots (34) : mise à disposition de vélos à 1 euro

COMMENT OBTENIR LE PAVILLON BLEU

CRITÈRES d'attribution du Pavillon Bleu

L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de **2 types de critères** :

- les **critères essentiels** : ils constituent le minimum exigé pour obtenir le Pavillon Bleu (sauf demande de dérogation motivée devant être validée par le jury national et approuvée par le jury international, souverain en la matière)
- les **critères guides** (pouvant devenir à terme impératifs)

Ces critères sont répartis en **4 catégories** :

- les critères liés à l'éducation à l'environnement
- les critères liés à la gestion du site
- les critères liés à la gestion du milieu
- les critères liés à la gestion des déchets

Pour être labellisé, il faut :

- être candidat
- satisfaire aux critères essentiels
- avoir une politique environnementale globale affirmée (soit satisfaire de façon conséquente à un ensemble de critères guides) et être dans l'esprit du Pavillon Bleu dans une démarche de gestion durable
- et suivre les recommandations émises par le jury national année après année

Rappel : Les jurys français et international du Pavillon Bleu, seules instances compétentes et décisionnaires, jugent au cas par cas du respect des critères, des efforts consentis en fonction de la taille, des moyens financiers et autres caractéristiques du candidat.

1/ L'éducation à l'environnement



Critères essentiels :

- Affichage des critères, coordonnées de l'of-FEEE et code de bonne conduite.
- Diffusion et relais de la Charte des Plaisanciers Pavillon Bleu
- Existence d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées
- Mise en œuvre d'un programme de management environnemental
- Mise en place de trois actions de sensibilisation aux problèmes d'environnement et de protection de la nature, dont deux au moins pendant la saison

Les thèmes abordés pourront être :

L'eau et l'assainissement, L'énergie, Les déchets, Les espaces naturels, La faune et la flore, L'agriculture, Les paysages, Les moyens de locomotions, Les comportements respectueux de l'environnement...

Critères guides :

- Sensibilisation du personnel portuaire
- Incitation des touristes à utiliser les moyens de locomotion « alternatifs » (vélo, marche à pied, transports en commun...)

2/ La gestion du site



Critères essentiels :

- Affichage d'un plan du port
- Niveau d'équipement du port satisfaisant (bornes électriques et eau, téléphone...)
- Bonne gestion des bâtiments
- Réglementation de la circulation sur le port
- Accueil et information satisfaisants
- Affichage des consignes de sécurité et plans de secours en 2 langues
- Equipement de secours et de sécurité adaptés à la taille du port

Critères guides :

- Accès et facilités pour les personnes à mobilité réduite.
- Mise en place d'un comité de gestion Pavillon Bleu

3/ La gestion du milieu



Critères essentiels :

- Répartition et entretien des équipements sanitaires conformes à la réglementation départementale
- Absence de rejets directs d'eaux usées dans le port
- Récupération et traitement des eaux usées des bateaux
- Mise en œuvre d'une politique de récupération et traitement des eaux usées des aires techniques avant rejet dans le milieu
- Propreté du plan d'eau garantie en permanence
- Politique de résorption à la source des pollutions
- Politique de réduction des dépenses en énergie et en eau
- Gestion des boues de dragages
- Pour les ports de plus de 1000 anneaux, récupération et traitement des liquides polluants des cales
- Analyses régulières des eaux du port et des sédiments

Critères guides :

- Absence de pollution olfactive ;
- Récupération et traitement des liquides polluants des cales pour les ports de moins de 1000 places
- Incitation à l'utilisation de produits et techniques respectueux de l'environnement.

4/ La gestion des déchets



Critères essentiels :

- Établissement d'un plan de réception et de traitement des déchets conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2004 et suite à la directive européenne 2000-59 sur les installations portuaires de réception des déchets d'exploitation des navires.
- Niveau d'équipement adéquat et suffisant
- Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers
- Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets spéciaux

Critères guides :

- Existence d'une déchetterie portuaire ;
- Sensibilisation des plaisanciers à l'utilisation des installations portuaires.

PROCEDURE d'attribution du Pavillon Bleu

- Annonce officielle par l'of-FEEE et les partenaires de la campagne du lancement de la campagne et appel à candidature.
- Réception et enregistrement des candidatures par l'of-FEEE.
- Envoi par l'of-FEEE des dossiers de candidatures aux candidats et de demandes d'informations formalisées aux préfectures dans le cadre de l'accès des citoyens à l'information publique.
- Réception et enregistrement par l'of-FEEE des documents dûment remplis par les candidats.
- Réception et enregistrement par l'of-FEEE des informations reçues des services préfectoraux.
- Traitement et synthèse par l'of-FEEE de l'ensemble des données.
- Réunion et délibérations des jurys nationaux pour avis, pour l'ensemble des candidats.
- Décision prise par le Président de l'of-FEEE sur la base de l'avis des jurys.
- Envoi par l'of-FEEE des recommandations des jurys à l'ensemble des candidats.
- Aux candidatures non retenues : envoi dans les 3 jours par l'of-FEEE de l'avis circonstancié du jury national.
- Possibilité de recours dans les 72 heures.
- Pour les candidatures retenues : envoi au jury international pour examen.
- Aux candidats refusés par le jury international : envoi dans les 3 jours par l'of-FEEE de l'avis circonstancié du jury européen.
- Possibilité de recours dans les 72 heures.
- Annonce du palmarès lors d'une conférence de presse nationale. (En postulant, les lauréats s'engagent à ne pas divulguer l'information avant le déroulement de la cérémonie officielle.)
- Visites de contrôle tout au long de la saison et de la procédure.
- **En tout, 100% de visites sur tous les sites retenus.**



Liste des ports de plaisance lauréats 2011

Alpes Maritimes (06)

Port Camille Rayon du Golfe Juan
Port de La Napoule

Port de Marina Baie des Anges* (*Villeneuve Loubet*)

Port Pierre Canto (*Cannes*)
Port Vauban (*Antibes*)

Aude (11)

Port de Carcassonne
Port de Castelnaudary
Port de Plaisance de Narbonne
Port de Plaisance de Gruissan
Port Leucate

Bouches du Rhône (13)

Calanque de Port Miou* (*Cassis*)

Port de Plaisance de Port St Louis du Rhône

CNTL de Marseille

Port de la Ciotat

Port Saint Gervais de Fos sur Mer

Port Napoleon (*Port St Louis du Rhône*)

Calvados (14)

Base Nautique de Merville-Franceville*

Bassin de plaisance de Ouistreham

Port de Plaisance de Courseulles sur Mer

Charente Maritime (17)

Port de Plaisance de La Flotte

Port de Saint Denis d'Oléron

Port de Plaisance de la Rochelle

Côtes d'Armor (22)

Port de Plaisance de Paimpol

Port de Plaisance de Binic

Port de St Quay Portrieux

Drôme (26)

Port de l'Épervière (*Valence*)

Finistère (29)

Port de Plaisance de Morgat

Port de Plaisance de Camaret

Port du Moulin Blanc (*Brest*)

Gard (30)

Port de Bellegarde

Port Camargue du Grau du Roi

Gironde (33)

Port Médoc (*Le Verdon sur Mer*)

Hérault (34)

Port de Plaisance de Carnon

Port de Plaisance de Frontignan

Port de La Grande Motte

Port de Palavas les Flots

Port de Plaisance du Cap d'Agde

Port de Plaisance de Vendres en

Domitienne* (*Vendres-plage*)

Loire Atlantique (44)

Port de Plaisance de la Nœveillard de Pornic

Loiret (45)

Port de Briare le Canal

Manche (50)

Port de Plaisance de Carentan

Port de Barneville Carteret

Port de Diélette

Port de Saint Vaast La Hougue

Port de Chantereyne de Cherbourg

Marne (51)

Port de plaisance de Nuisement

Port de Nemours

Station nautique de Giffaumont

Champaubert

Meurthe et Moselle (54)

Port Saint Georges de Nancy

Moselle (57)

Port de Metz

Port de Sarreguemines

Nord (59)

Port Fluvial des Près du Hem (*Armentières*)

Port de Plaisance de Saint Amand les Eaux

Port du Grand Large de Dunkerque

Pas de Calais (62)

Port de Plaisance d'Étaples

Pyrénées Orientales (66)

Port de Plaisance de Port Vendres

Port d'Argelès sur Mer

Port de Plaisance de Saint Cyprien

Port Saint Ange du Barcarès

Haut-Rhin (68)

Port de Colmar

Haute-Savoie (74)

Port de Sciez

Port de Plaisance de Rives (*Thonon-les-Bains*)

Seine Maritime (76)

Port de Dieppe

Port de Plaisance de Fécamp*

Port de Plaisance de Saint Valéry en Caux

Somme (80)

Port de Plaisance de Saint Valéry sur Somme*

Var (83)

Nouveau Port des Lecques

Vieux Port des Lecques de St Cyr/Mer

Port de Bormes les Mimosas

Port de la Coudoulière*

Port de la Madrague

Port de Plaisance Saint Pierre des Embiez

Port Fréjus

Port de Plaisance de Bandol

Port de Plaisance de Santa Lucia

Port de Plaisance les Marines de Cogolin

Port Miramar La Londe

Port Saint Pierre de Hyères les Palmiers

Port San Peire des Issambres

Port du Lavandou

Vendée (85)

Port de Plaisance de Bourgenay

La Réunion 2010/2011

Port de Saint-Leu

Port de Saint-Gilles

Martinique 2010/2011

Port du Marin

81 ports de plaisance labellisés en 2011 en métropole
3 ports de plaisance labellisés en 2010/2011 dans l'Outre-Mer

En rouge les nouveaux ports 2011. Avec un astérisque, première labellisation



Conférence de presse nationale d'annonce du palmarès Ports de plaisance Pavillon bleu 2011

Vendredi 6 mai 2011 à 11h

Salle Kador, Port de plaisance de Morgat

Commune de Crozon

« Etre daou vor » ⁽¹⁾ : une devise que Crozon n'a pas volée !

Commune touristique et dynamique, Crozon épouse les contours du Parc Naturel Régional d'Armorique et du Parc Marin d'Iroise. Située à l'extrême ouest du Finistère, sur la presqu'île éponyme, la ville de Crozon est avant tout réputée pour la magnificence de ses paysages. De terre ou de mer, à pied, à vélo ou en bateau, le territoire donne à voir et à vivre un riche patrimoine géologique, naturel et... culturel ! Tous les quartiers s'animent dès les premiers jours de la saison, au premier rang desquels la station touristique de Morgat et son port de plaisance.

La ville de Crozon bénéficie de nombreuses ouvertures sur la mer, conférant ainsi à son littoral et à sa vie maritime une rare diversité. Toutes les pratiques nautiques sont possibles sans exception, dans des cadres naturels prestigieux.

Au nord, côté rade de Brest, le quartier du Fret abrite un petit port traditionnel qui compte 70 mouillages réservés à l'année. L'histoire du quartier repose sur l'activité des chantiers navals Stipon qui font partie du patrimoine valorisé de la commune.

Au sud, avec le quartier balnéaire de Morgat et son port de plaisance, on découvre les nombreuses curiosités géologiques, à l'instar des falaises et des grottes marines qui sont autant de valeurs ajoutées au plaisir de la navigation. Accoster à Morgat, c'est aussi partir en randonnée sur le Cap de la Chèvre grâce à un vaste réseau de sentiers, profiter de la plage ainsi que de la vie de la station ou encore vivre au rythme des concerts d'été. Ancien port de pêche à la sardine, au maquereau puis au thon, le port de Morgat s'est aujourd'hui tourné vers la plaisance avec une capacité d'accueil de 850 anneaux à l'année dont 50 places visiteurs et 40 mouillages en été.

Situés dans des cadres naturels prestigieux, les ports du Fret et de Morgat constituent des escales incontournables pour tous les plaisanciers venant naviguer sur la côte ouest de la Bretagne !

Malgré une 1^e candidature relativement récente (2009) pour l'obtention du Pavillon bleu, le port de plaisance de Morgat n'a eu de cesse depuis sa création de mener un management durable de ses infrastructures : gestion des déchets, économies d'énergie, accessibilité, etc. La labellisation depuis trois ans dans le cadre du Pavillon bleu des ports de plaisance confirme la volonté municipale de favoriser le développement économique et touristique de la station de Morgat tout en respectant le milieu naturel qui en fait son atout et façonne son identité.



Enfin, situé à moins de 600 mètres du cœur du quartier, le port de plaisance fait partie intégrante du projet de réaménagement de la station intitulé « **Morgat demain** ». La volonté est de redéfinir les cheminements afin de favoriser et de sécuriser les déplacements doux. La mutation urbaine de Morgat engagée depuis avril 2010 permettra à terme d'envisager une extension portuaire avec la création d'une nouvelle jetée.

(1) « Entre deux mers » en breton.

La Fédération Française des Ports de Plaisance

La Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), créée en 1979, est une organisation associative au service de tous les ports qu'elle regroupe :

297 ports de plaisance français, maritimes ou en eaux intérieures, à flot ou à sec.

Elle est présidée par Serge PALLARES, directeur du port de plaisance de Saint Cyprien dans les Pyrénées Orientales.

La FFPP est le **seul interlocuteur officiel et reconnu** pour représenter les professionnels des ports de plaisance auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales, des administrations, des instances paritaires, des organismes techniques, de formation et des médias, tant au plan national qu'international.

Huit Associations ou Unions régionales affiliées (Manche et Mer du Nord, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Ile de France, Corse, Léman, Bourget) couvrent les littoraux de la France continentale, de la Corse et des DOM/TOM, ainsi qu'une partie des eaux intérieures (rivières, fleuves, lacs et canaux).

S'y ajoutent de nombreux ports adhérents directs à la FFPP, comme sur le littoral atlantique, des Membres Partenaires ou des Membres Correspondants. Tous les membres, sans exception, sont représentés géographiquement ou par nature au Conseil d'Administration.

La FFPP participe à la **promotion de la filière nautique** en favorisant une étroite collaboration avec les autres acteurs directs du nautisme, notamment dans le cadre du CODCAP.

Le CODCAP, Comité d'Organisation et de Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance, est né d'un étroit partenariat entre la FFPP, la FIN, l'ANEL, le CSNPSN, ODIT France et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Les **travaux du CODCAP** découlent d'un constat simple : le manque de places dans les ports en France (Etude de l'AFIT en 2003). Cette demande réelle a donc incité les acteurs du CODCAP à œuvrer ensemble dans le sens du développement de la plaisance. On recense aujourd'hui 200 projets et l'on sait que la construction de nouvelles infrastructures pourrait créer environ 11 000 emplois induits et 540 emplois directs. 80 projets pertinents ont été identifiés par Yves GAUTHIER, missionné par le MEEDDM. Jean-Louis BORLOO a mis en place un appel à projet des ports de plaisance exemplaire visant à récompenser les projets de création de capacités d'accueil les plus innovants et respectueux de l'environnement.

Un **port de plaisance** n'est pas simplement un parking à bateaux, c'est un véritable **lieu de vie**, un carrefour touristique où commerces, hôtels et animations se croisent. Tout projet de création de capacités d'accueil doit prendre en compte cette dimension. De par son potentiel touristique, c'est aussi un « comptoir » vers l'arrière-pays et une fenêtre ouverte sur la France et ses régions pour les étrangers en escale.

La FFPP est soutenue par un « **Club des Partenaires** » qui rassemble des entreprises prestataires de services ou produisant des matériels destinés à la gestion et à l'équipement des ports.



2011, année de la mise en œuvre du Grenelle de la mer



A l'occasion du comité national de suivi du Grenelle de la Mer, Nathalie KOSCIUKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, chargée de la mer, a présenté le 10 février dernier sa feuille de route 2011-2012 pour la mer.

Deuxième puissance maritime au monde, présente sur tous les océans, la France dispose d'une des plus grandes réserves de biodiversité marine. Toutefois, cet exceptionnel potentiel de développement énergétique, médical, alimentaire ou encore touristique est encore aujourd'hui sous-exploité.

A l'issue d'une année de travail et de concertation pour traduire les objectifs du Grenelle de la Mer en propositions concrètes, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a annoncé les 4 axes stratégiques de sa feuille de route :

- **la protection de la biodiversité marine**, par la création d'une liste des espèces à protéger, le durcissement des conditions de rejet de dragage dans les ports ou encore une meilleure prise en compte du préjudice écologique dans l'indemnisation des pollutions marines...

La ministre a annoncé le lancement d'une **stratégie ambitieuse de création d'aires marines protégées, qui devraient couvrir 10 % de la surface totale de ses espaces maritimes d'ici 2012**. La France, qui ne compte aujourd'hui que deux parcs, devrait en compter dix en 2013.

Dès cette année, **trois nouveaux parcs** (Côte Vermeille, Glorieuses, Estuaires picards) **seront créés et trois autres en 2012**.

L'Italie et la France devraient également mettre en place début 2011 le parc marin international des Bouches de Bonifacio.

« Il était urgent de protéger nos espaces les plus fragiles » a souligné la ministre.

- **le développement de l'économie maritime (la « croissance bleue »)**, notamment

par l'implantation de 1 200 éoliennes en mer d'ici 2020 et par la création d'une filière industrielle française des énergies marines, par la réforme des grands ports maritimes français ou encore par le développement de nouvelles « autoroutes de la mer ». Autre proposition phare du Grenelle de la mer, la grande école des métiers de la mer, l'École nationale supérieure maritime, est quant à elle une réalité depuis le 1^{er} janvier 2011.

La Ministre a également annoncé l'adoption d'un plan stratégique de filière pour la construction navale, dont la composante recherche (« Navire du futur ») est financée à hauteur de 100 M€ par le Grand emprunt.

- **un programme de connaissance des océans** avec l'adoption d'une stratégie d'exploration des grands fonds marins, la définition d'une politique coordonnée de recherche sur le milieu marin, ou l'établissement d'un inventaire complet des mers françaises (flore, faune, qualité de l'eau, activités maritimes) d'ici la fin 2012.
- **une gouvernance renouvelée**, à travers notamment la réforme de l'administration territoriale, la création d'un conseil national de la mer et des littoraux, et de conseils pour chaque façade maritime en métropole et chaque bassin ultra-marin.

« La protection de l'environnement n'est pas incompatible avec le développement économique des activités en mer et il faut cesser de les opposer. Il y aura désormais en mer des éoliennes, des pêcheurs, des plaisanciers et de grands navires de commerce, cohabitant ensemble dans un même espace ».

« La mer n'est pas seulement un rêve de vacancier ou un décor de carte postale, c'est aussi une source de création de richesse et d'emploi » a conclu la ministre, tout en souhaitant « *bon vent* » au Grenelle de la Mer.

A propos du Grenelle de la Mer

Le Grenelle de la Mer a été lancé en février 2009 dans la continuité du Grenelle de l'Environnement. Après une première phase de concertation nationale, il a abouti à la définition d'une stratégie nationale pour la mer et les océans, approuvée par le Premier Ministre lors du comité interministériel de la mer de décembre 2009. Pour la première fois, la France se dotait d'une politique maritime ambitieuse, à la hauteur de son histoire et de sa géographie.

Le comité national de suivi du Grenelle de la Mer est composé de **40 membres** et regroupe les **cinq collègues associés** depuis 2007 à la méthode du Grenelle : élus, État, syndicats, représentants des entreprises, associations et fondations de protection de l'environnement. Il se réunissait pour la dernière fois dans cette configuration et sera remplacé en juin par le conseil national de la mer et des littoraux, créé par la loi dite Grenelle 2 et chargé du suivi de la politique maritime et littorale de la France et du Grenelle de la Mer.

Contacts presse :

| | |
|-----------------|----------------|
| Anne DORSEMAINE | 01 40 81 72 36 |
| Framboise HOLTZ | 01 40 81 77 37 |
| Aurore LONGUET | 01 40 81 31 59 |

Triez vos emballages aussi à la plage ! Avec Eco-Emballages et le label Pavillon Bleu

93% des français placent le geste de tri en tête des gestes quotidiens pour l'environnement. A l'approche des beaux jours, Eco-Emballages s'est associé à Pavillon Bleu pour que le tri devienne un critère de sélection à part entière dans l'obtention de ce label, délivré aux communes et aux ports de plaisance. Une belle occasion pour tous de garder les plages et les bords de mer propres !

« Si on trie plus, on préservera encore mieux l'environnement et les ressources naturelles. Soyons ambitieux et mobilisons-nous pour atteindre un jour 75% d'emballages recyclés. », souligne Eric Brac de la Perrière, Directeur général d'Eco-Emballages.



Eco-Emballages a souhaité sensibiliser le grand public au tri des emballages, à l'extérieur de son domicile, sur son lieu de vacances, pour que chacun puisse contribuer à la préservation des sites.

Dans cette optique, Eco-Emballages s'est associé au label Pavillon Bleu pour inciter les communes et les ports de plaisance à installer un dispositif de tri pour que chacun de trier plus, mieux et partout.

Des poubelles de tri sont présentes sur tous les sites labellisés Pavillon Bleu, pour faciliter la contribution de chacun à la préservation des ressources naturelles.

A propos d'Éco-Emballages

Eco-Emballages a pour vocation d'assurer la responsabilité élargie des producteurs en matière de gestion de fin de vie de leurs emballages ménagers. Sa mission d'assurer le pilotage du dispositif de tri et de recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage) au bénéfice du consommateur-habitant-citoyen. Le citoyen est l'acteur clé du dispositif à travers son geste de tri et sa consommation. Aujourd'hui, grâce à l'engagement collectif de ces acteurs, 63% des emballages ménagers sont recyclés en France. Eco-Emballages a pour principales missions de travailler avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, de soutenir financièrement la collecte sélective et de contribuer à son efficacité, d'informer le grand public et de favoriser le recyclage des emballages.

Site internet : <http://www.ecoemballages.fr/>

Contacts presse

Pour Eco-Emballages,
Agence RPCA - Valentine Bardin / Anne-Sophie Leinot - 01 42 30 81 00

La LPO PACA agit pour la protection des espaces naturels marins et littoraux

2010 en région Provence-Alpes-Côte d’Azur
en quelques **chiffres**, ce sont :

3153 membres qui ont soutenu notre projet associatif ;

27 salariés, 27 volontaires, 23 stagiaires étudiants

et **250** bénévoles qui ont participé à la vie de l’association ;

988 animaux blessés qui ont été accueillis au CRSFS grâce au réseau d’acheminement constitué de bénévoles ;

163 REFUGES LPO ont été créés en 2010 en région PACA sur l’ensemble du territoire (6 départements) soit 673 Refuges LPO en PACA, ce qui représente une surface de 1046.65 hectares de nature protégées ;

32500 personnes sensibilisées à travers nos activités : conférences, expositions, sorties nature, camps de prospection naturalistes, etc. ;

8500 scolaires qui ont suivi des activités pédagogiques sur la biodiversité ;

371.000 données naturalistes saisies

sur www.faune-paca.org soit **1.222.243** données naturalistes collectées au 31/12/2010.

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), créée en 1912, se compose de délégations, groupes, relais et antennes réunis autour d’une association nationale reconnue d’utilité publique, comptant près de 45 000 membres. La LPO est le représentant officiel de BirdLife International en France depuis 1993. En Provence-Alpes-Côte d’Azur, La LPO PACA est présente sur tout le territoire régional grâce à ses bénévoles et des salariés repartis sur le territoire. Elle intervient auprès de l’ensemble des instances politiques et administratives pour défendre et protéger les espèces et les espaces naturels.

La LPO PACA répond aux enjeux écologiques de la région, dont le patrimoine naturel est remarquable par la diversité de ses écosystèmes continentaux et marins, l’exceptionnelle richesse de sa faune et de sa flore, tout particulièrement dans le domaine marin et littoral. Elle conduit des études et des inventaires, notamment sur des espèces et des sites à fort enjeu de conservation (Archipel de Port-Cros, zones humides de l’Etang de Berre, embouchure du Var, etc.). Elle accompagne les collectivités dans leurs démarches de développement durable, d’expertise et de gestion de sites.

La LPO PACA développe des actions de sensibilisation, d’éducation et de formation à travers un programme d’animations et de découverte des espèces et de leur écologie. La LPO PACA a orienté une partie de ses activités pédagogiques sur le littoral des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. La LPO PACA a ainsi créé des outils pour l’accueil du public sur les sites littoraux et possède du matériel pédagogique sur les thèmes de la mer Méditerranée et des zones humides.

L’action de la LPO PACA pour la protection du patrimoine naturel s’inscrit dans les engagements nationaux, européens et internationaux de la FEEE pour concilier le développement économique, social et environnemental.

Contact presse :

Virginie TOUSSAINT

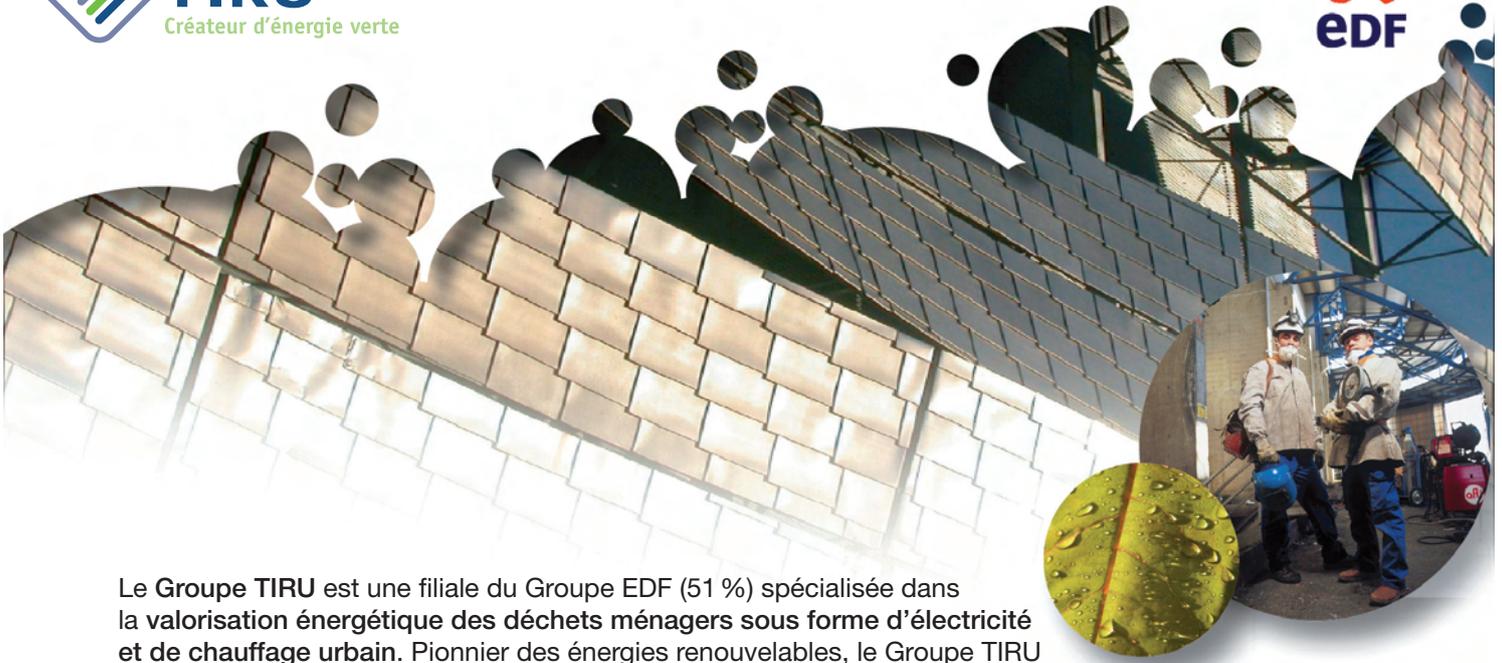
LPO PACA

6, avenue Jean Jaurès

83 400 Hyères-les-Palmiers

Tél. : 04 90 74 10 55

Mail : virginie.toussaint@lpo.fr



Le Groupe TIRU est une filiale du Groupe EDF (51 %) spécialisée dans la valorisation énergétique des déchets ménagers sous forme d'électricité et de chauffage urbain. Pionnier des énergies renouvelables, le Groupe TIRU est depuis toujours un producteur d'énergie verte. L'énergie issue des déchets est aujourd'hui une des principales sources d'énergie renouvelable en France.

Acteur majeur du développement durable, le Groupe TIRU compte environ 1 100 salariés.

Le chiffre d'affaires Groupe 2010 est de 233 millions d'euros.

Le Groupe TIRU, c'est:

- 20 unités de traitement thermique, biologique et matière implantées en France, au Canada et en Grande-Bretagne.

- 30 syndicats intercommunaux et collectivités locales clientes et plus de 150 partenaires industriels.

En France

- 17 unités de valorisation thermique et biologique (dont 4 participations minoritaires).
- 7 unités de valorisation matière (dont 1 participation minoritaire).

À l'international

- 3 unités de valorisation thermique et matière.

Chaque année

4 millions de tonnes de déchets traitées pour plus de 11 millions d'habitants à travers le monde.

La valorisation énergétique

- 3 740 000 MWh d'électricité et de vapeur vendus par an dont 50% d'énergie verte ¹
-  465 000 habitants chauffés ²
-  590 000 habitants alimentés en électricité ³

Soit 2,4 millions de barils de pétrole économisés chaque année.

La valorisation matière

- 530 000 tonnes de mâchefers produites.
- 60 000 tonnes de ferrailles produites.
- 320 000 tonnes de déchets triées.

¹ Les énergies vertes ou renouvelables sont issues de l'utilisation de ressources naturelles qui se renouvellent assez rapidement pour être considérées comme inépuisables à l'échelle de l'homme .

² Chauffage urbain.

³ Hors chauffage.



Association Nationale des Maires et des Elus locaux pour l'Environnement et le Développement Durable

L'association Les Eco Maires a été créée en 1989 à l'initiative d'une cinquantaine d'élus, afin de réunir les collectivités qui font des politiques environnementales et de développement durable une priorité de leur mandat. L'association, son Conseil d'Administration, son Président, Guy GEOFFROY, Député de Seine et Marne et Maire de Combs-la-Ville, veulent promouvoir et mutualiser les meilleures expériences locales, et encourager tous types d'actions dans le sens d'une modification des modes de consommation et de production pour un développement durable.

Les Eco Maires fédèrent et agissent pour et avec près de **1900 communes ou EPCI adhérentes** et **2000 collectivités partenaires**, représentant la diversité politique et des territoires de la France.

Après 20 ans d'activité, Les Eco Maires sont aujourd'hui le **premier réseau national d'élus et de collectivités locales** mobilisé sur les problématiques environnementales et de développement durable. De précurseur en termes politique et méthodologique, le réseau est aujourd'hui devenu un réel outil pour les acteurs du territoire qui veulent relever le double défi du "penser global et agir local".

Une association au service des élu(e)s et de leur collectivité locale :

- **Un réseau dynamique** sur l'ensemble du territoire ;
- **Des outils méthodologiques** (guides, documents d'informations, formations,...), **des conseils juridiques** ;
- **Une mise en valeur** des réalisations et des projets des collectivités locales.



L'association Tourisme et Handicaps Ses principales missions

Créée en 2001 afin d'œuvrer pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap, l'Association Tourisme & Handicaps assure plusieurs missions :

- **sensibilisation des professionnels du tourisme** à l'accès aux vacances et aux loisirs de cette clientèle, au moyen d'enquêtes, d'études, de formations, d'expertises, d'expositions, de colloques, de publications... ;
- **mise en œuvre et gestion des dispositifs** permettant la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.

Parmi ses actions :

Effectuer des enquêtes, études, expertises ;
Organiser des colloques ;
Publier des documents ;
Réaliser des expositions ;
Mettre en place des formations ;
Intervenir dans des actions en faveur de l'accès aux vacances...

L'association se compose de représentants des professionnels du tourisme et d'associations de personnes handicapées. De fait, elle constitue une plateforme de discussion commune entre les prestataires touristiques et les représentants des touristes handicapés.

Elle s'est vue confier par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, la mise en œuvre du label Tourisme & Handicap, qui est devenue l'une de ses principales priorités.

Tourisme & Handicap est un label national développé depuis 2001 par le Ministère délégué au tourisme.

L'objectif de ce label est d'apporter une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques pour tous les types de handicaps (moteur, visuel, auditif, mental). En favorisant une offre touristique adaptée, il permet l'émergence de produits et services touristiques réellement ouverts à tous, en garantissant à chacun un maximum d'autonomie. Il y a, à ce jour, plus de 4500 sites labellisés Tourisme et Handicap dont 52 plages.

L'Association Tourisme et Handicaps assure également la présidence de la commission nationale concernant le projet du label « Destination pour Tous »

Pour la cinquième année consécutive, l'Association Tourisme et Handicaps est partenaire de l'OFEEE dans le cadre du Pavillon Bleu pour les communes. Ce partenariat permet de sensibiliser les communes désireuses de labelliser leur plage Pavillon Bleu sur la question de l'accessibilité aux quatre types de handicaps.



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Mars 2011

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) assume pleinement son partenariat avec le Pavillon Bleu notamment dans le domaine de la prévention et de la sécurité.

Organisme de référence dans le domaine du sauvetage nautique, de l'enseignement et de la pratique du secourisme, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme s'est associée avec le Pavillon Bleu en février 2007 pour répondre conjointement à la problématique de sécurité du public sur les plages et les plans d'eau, mais aussi au niveau des ports de plaisance.

Elle apporte notamment son concours dans l'orientation des différentes mesures à prendre pour renforcer la sécurité des baignades conformément à la loi « Littoral » du 3 janvier 1986, et pour sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs concernés dans ce domaine.

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme s'active par ailleurs à promouvoir l'écolabel Pavillon Bleu.

A propos de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Créée en mars 1899, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, reconnue d'utilité publique et organisme de sécurité civile, est placée sous la tutelle de deux ministères :

- ❖ le ministère des Sports pour la promotion, l'enseignement et la pratique du sauvetage sportif.
- ❖ Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration pour l'enseignement du secourisme, la formation des moniteurs et instructeurs nationaux de secourisme et pour les missions de sécurité civile (*opérations de secours, actions de soutien aux populations sinistrées, dispositifs prévisionnels de secours,...*).

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme est le 1^{er} organisme national de formation en sauvetage nautique.

Elle est notamment membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de l'Observatoire National du Secourisme.

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme a obtenu en décembre 2009 la reconnaissance du sauvetage comme discipline sportive de Haut Niveau.

Quelques chiffres

La FFSS comprend environ 50 000 licenciés et près de 400 associations affiliées (*associations locales, comités départementaux, ligues régionales*). Elle délivre chaque année près de 51 000 diplômes et brevets.

La FFSS assure annuellement, dans le cadre de ses missions de sécurité civile, plusieurs milliers de dispositifs prévisionnels de secours (DPS) et de nombreuses missions d'assistance à la population sinistrée.

Pour plus d'informations :

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

28 rue Lacroix - 75017 PARIS

Tél. 01 46 27 62 90 Fax 01 42 28 85 94

Site internet : www.ffss.fr Courriel : national@ffss.fr



Vacances Propres a été initiée en 1970 par un groupe d'entreprises pionnières de la protection de l'environnement des sites de villégiature confrontés à une surpopulation estivale.

19 communes étaient à ce premier rendez-vous avec ce sac Vacances Propres à rayures emblématiques, qui rappelle au citoyen, devenu éco-citoyen, qu'il est impératif de pas abandonner ses déchets n'importe où et de les trier en vue de leur valorisation quand des sacs jaunes pour le TRI sont mis à disposition du public par les collectivités.

Depuis plus de 40 ans, les sacs à rayures restent les représentants pérennes de VACANCES PROPRES, rouges et verts pour le tout-venant des déchets et jaunes pour le tri.

Il y a plus de dix ans, Vacances Propres et Eco-Emballages ont mis au point des doubles collecteurs permettant de faire le tri entre les détritux et les déchets d'emballages valorisables, en vacances comme à la maison.

Depuis trois saisons, les manifestations et sites peuvent se doter de doubles collecteurs mobiles et les déplacer au fil des festivités qu'ils organisent au fil de l'année. Des « TOTEMS TRI » jaunes reprennent la symbolique d'Eco-Emballages « Ici aussi je trie » pour renforcer le message éco-citoyen.

Les 19 communes des années 70 sont aujourd'hui près de 2 000 à prendre en compte que la nature et la mer ne sont pas une poubelle et que nous avons le devoir de les préserver pour les générations qui nous suivent.



VACANCES PROPRES

Association Progrès et Environnement

5, Rue Berryer

75008 PARIS

Tel : 01 44 51 05 40

www.vacancespropres.com – mail : vacances.propres@orange.fr



Tour de France à la Voile 2011, l'entrée en piste du M34

Ce 34^{ème} Tour de France à la Voile marquera l'entrée en piste d'un nouveau monotype : le M34. Une quinzaine d'équipages est attendue pour ce classique rendez-vous estival. 12 villes étapes sont au programme d'un parcours qui s'ouvre à la Belgique pour 2011. Pour la 25^{ème} fois, le départ aura lieu le 24 juin de Dunkerque pour se terminer le 25 juillet à La Seyne sur Mer.

Parmi l'ensemble des étapes, on compte deux grands ralliements : Dieppe-Saint Quay et le Tour de la Bretagne avec plus de 200 milles. « Ce sera un parcours technique avec des ralliements probablement plus rapides mais pas toujours en route directe. En tout cas, on fera en sorte que cela ne le soit pas ! Les étapes sont aussi plus longues avec deux étapes de plus de 200 milles et trois à plus de 100 milles » résume Christophe Gaumont, le nouveau directeur de course. A noter le retour d'une configuration de quatre étapes en Méditerranée où il faudra composer avec vent fort ou petits airs. Parmi les villes nouvelles par rapport au parcours 2010, on trouve Blankenberge (dernier passage du TFV en 1999), Saint-Quay (en 2008), Vannes (en 2005), Pornic (1998) et Gruissan (2004).

Si le plateau est un peu réduit en quantité avec l'arrivée du nouveau bateau, la qualité des équipages engagés promet un spectacle exceptionnel et des régates de haut vol. Courrier Dunkerque, double vainqueur de l'épreuve, gardera-t-il son titre en M34 ? C'est certain, il faudra beaucoup de hargne et une adaptation rapide au nouveau bateau pour que Daniel Souben et ses équipiers s'imposent une troisième fois à La Seyne sur Mer.

Face à eux, Oman Sail, TPM, Ile de France ou encore Safran-Multiplast n'auront qu'un objectif : devenir les premiers vainqueurs avec ce nouveau bateau.

Cela risque d'être chaud chaud chaud le long du littoral français entre le 24 juin et le 25 juillet !

Programme du Tour de France à la Voile 2011 :

Dunkerque : début des régates le 25 juin. Départ du ralliement le 27 juin pour 40 milles.

Blankenberge : Arrivée des bateaux le 27 juin. Départ du ralliement le 28 juin pour 60 milles.

Calais : Arrivée des bateaux le 29 juin. Départ du ralliement le 1^{er} juillet pour 70 milles.

Dieppe : Arrivée des bateaux le 1^{er} juillet. Départ du ralliement le 3 juillet pour 190 milles.

Saint Quay Portrieux : Arrivée des bateaux le 5 juillet. Départ du ralliement le 6 juillet pour 215 milles.

Vannes : Arrivée des bateaux le 8 juillet. Départ du ralliement le 10 juillet pour 50 milles.

Pornic : Arrivée des bateaux le 10 juillet. Départ du ralliement le 11 juillet pour 130 milles.

Royan : Arrivée des bateaux le 12 juillet. Grutage des bateaux le 13 juillet.

Gruissan : Remise à l'eau des bateaux le 15 juillet. Manche d'entraînement le 17 juillet.

Régate le 18 juillet. Départ du ralliement le 19 juillet pour 50 milles.

Port Camargue : Arrivée des bateaux le 19 juillet. Départ du ralliement le 20 juillet pour 65 milles.

Marseille : Arrivée des bateaux le 21 juillet. Départ du ralliement le 23 juillet pour 30 milles.

La Seyne Sur Mer : Arrivée des bateaux le 23 juillet. Remise des prix le 25 juillet.

Communiqué de presse

Depuis son lancement en avril 2008 le site www.maplage.fr ne cesse d'évoluer. D'abord positionné comme « *La référence du bord de mer* », il mettait en avant sa base d'informations Plage unique sur le Web.

Evolution logique en avril 2009 vers la promotion du tourisme avec un positionnement ambitieux « *L'Office e-Tourisme du Bord de Mer* » qui vise à proposer des informations touristiques en complément des informations sur les plages.

Avril 2010 fut l'occasion de créer « *L'e-Tourisme Durable et Responsable* », entouré de partenaires prestigieux Maplage.fr informe et sensibilise ses visiteurs sur la fragilité du littoral et les dangers liés à la pratique de la baignade et du nautisme.

Avril 2011 ... quoi de neuf ?

Web 2.0, Géolocalisation et Open Data !!!

Les fonctionnalités participatives offertes sur Maplage.fr permettent aux internautes de voter, commenter, liker (fonction FaceBook) et déposer des commentaires. Avec plus de 70 000 photos et 6 000 votes, le processus va monter en puissance avec l'ajout de la fonctionnalité FaceBook Connect pour simplifier l'accès à l'espace membre du site.

Les applications Google Map sont désormais présentes partout sur Maplage.fr et surtout dès la Home Page permettant de visualiser en quelques clics l'offre touristique de sa future destination sur l'incontournable Gmap. Avec plus de 20 000 offres touristiques déjà référencées, Maplage.fr simplifie l'accès à l'information par des outils modernes et ludiques ;-)

Profitant des premières mises en application de l'Open Data dans le secteur du Tourisme, Maplage.fr est le premier partenaire Open Data du comité départemental du tourisme des Bouches-du-Rhône et relaie ainsi l'ensemble de son offre touristique. Maplage.fr profite de cette opportunité pour élargir son spectre d'action à l'ensemble des communes des départements littoraux et non plus aux seules communes littorales!

D'autres (r)évolutions en perspectives pour avril 2012 ...

Contact : Alexandre Usureau | a.usureau@me.com | 06.61.34.41.45



microcosme
interactive

Alexandre USUREAU

a.usureau@me.com

02 40 20 25 94

RCS Nantes
18 rue du Gros Chêne
44300 Nantes



Quelques souvenirs de nos dernières conférences de presse ports de plaisance

Photos de la conférence de presse d'annonce du palmarès ports de plaisance à Port Camargue (30) le 07 mai 2010



Photos de la conférence de presse d'annonce du palmarès ports de plaisance à Sciez (74) le 06 mai 2009

